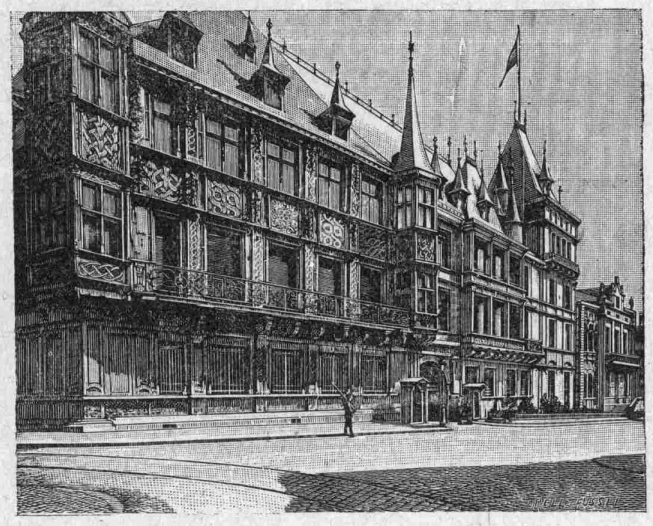

Le Palais Grand-Ducal et la Chambre des Députés (à droite)
Das Grossherzogliche Palais in Luxemburg und das Kammergebäude (ganz rechts)

ADRESSE

de la Chambre des députés en réponse au Message de la Souveraine, adoptée à l'unanimité à la séance du 13 novembre 1914.

« Madame,

Dans les heures graves que nous traversons, le message de Votre Altesse Royale a été un acte de haute portée auquel la Chambre tient à rendre respectueusement hommage.

Votre Altesse Royale a trouvé de patriotiques accents pour traduire les préoccupations du Pays, pour affirmer ses droits et rappeler ses devoirs. Tous les Luxembourgeois applaudiront à ces déclarations et aux sentiments qui les ont inspirées.

Les Puissances signataires du traité de Londres de 1867 ont garanti la neutralité perpétuelle du Grand-Duché et lui ont imposé l'obligation de démanteler sa forteresse, tout en lui interdisant d'entretenir une armée. Le Grand-Duché a rempli toutes ses obligations, et lorsque sa neutralité fut violée, Souveraine, Gouvernement et Chambre ont, du même élan, fait entendre la même protestation, et c'est avec raison que le discours du Trône proclame que nos droits demeurent entiers, bien que méconnus, et que le Pays ne se considère pas comme délié des obligations que lui imposent les traités internationaux. Langage digne à la fois et viril qui trouvera son retentissement au delà des frontières et dont toutes les Puissances signataires apprécieront la correction et la loyauté.

Le respect scrupuleux des traités a été notre force dans le passé. Plus que jamais, il sera notre ligne de conduite dans le présent et notre sauvegarde pour l'avenir.

Dans les conjonctures actuelles, la Chambre, oubliant ses divisions, se félicite de voir à la tête du Gouvernement un patriote éprouvé qui a blanchi sous le harnais et qui possède l'estime incontestée de la diplomatie étrangère. (*Très bien! Bravo!*)

Le Pays et la Chambre savent gré au Gouvernement d'avoir, en des temps troublés, assuré le fonctionnement normal des Pouvoirs publics et d'avoir fait du maintien de leur autonomie son principal objectif.

Votre Altesse Royale a payé un juste tribut d'éloges au tact, au calme, et à la sagesse dont nos populations n'ont cessé de faire preuve, depuis l'occupation militaire du pays. Elles ne s'en départiront pas. Partout — il faut le reconnaître — ce devoir de patriotisme a été compris et rempli sans hésitation.

La guerre a provoqué de toutes parts un large mouvement de bonté compatissante et de généreux dévouement, tant il est vrai que l'humanité se trouve, jusque dans ses convulsions, le ressort de la solidarité, la force d'espérer et la consolation d'agir.

Ce sera l'honneur de nos populations d'avoir, sous l'active collaboration et avec les encouragements de Votre Altesse Royale et de la Famille grand-ducale, pris part à ce mouvement. Ce sera l'honneur de l'œuvre de la Croix rouge luxembourgeoise d'aboir prodigué ses soins indistinctement aux blessés de tous les belligérants. Ce sera l'honneur de nos femmes, de nos médecins, de notre jeunesse d'avoir rivalisé de vaillance et d'abnégation, en face de tant de maux et de tant de détresse. (*Bravo!*)

De leur côté, les Pouvoirs publics — ainsi que Votre Altesse Royale l'a fait ressortir — auront de pressants devoirs à remplir. Le Gouvernement, la Chambre et les communes s'appliqueront à prendre toutes les mesures, ou législatives ou administratives, que la crise économique réclame impérieusement. Enrayer la spéculation malsaine, pourvoir aux approvisionnements nécessaires, dégager autant que possible l'industrie et le commerce des entraves qui les enchaînent, donner des occasions de travail aux victimes du chômage involontaire, soulager les pauvres, voter des crédits de bienfaisance, relever à tous les degrés de l'échelle sociale les courages défaillants, tels sont quelques-uns des problèmes essentiels, à la solution desquels les Pouvoirs publics s'emploieront sans relâche. (*Assentiment.*)